

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 11 Avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Carency, dûment convoqué par courrier du 04 Avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Justin CLAIRET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Mr Justin CLAIRET, Maire – Mr Jean-Marc ROBILLART – Mr Jérôme LEBIDOIS – Mr Geoffrey DECOUIGNY – Mr Dominique GALLET – Mr Jean-Claude DEVAUX – Mme Candice DUBOIS – Mme Elsa CUVELLIEZ – Mme Myriam FAUQUEMBERGUE – Mr Jérôme LETURGIE – Mme Laurence LOUCHEZ – Mr Jean-Pierre SANTERNE

Absent ayant donnée procuration : Mr Gérard HOCHAIN à Mr Jérôme LEBIDOIS ; Mr Michel GABRYELCZYK à Mr ROBILLART Jean-Marc ; Mr BERTHE Stéphan à Mr DECOUIGNY Geoffrey

Monsieur Jean-Marc ROBILLART a été désigné secrétaire de séance.

1°/ Adoption du compte –rendu de la séance 21 Mars 2023

Le compte-Rendu de la séance du 21 Mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2°/ Examen et Vote du compte Administratif et Affectation du résultat

Le Conseil municipal après avoir entendu la présentation de Monsieur Geoffrey DECOUIGNY, adjoints aux finances.

Considérant que Justin CLAIRET, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à, Monsieur Geoffrey DECOUIGNY, adjoint au maire, pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section d'investissement :

Dépenses : 92 260.36€

Recettes : 260 961.52€

Excédent de 168 701.16€

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 530 650.39€

Recettes : 564 655.36€

Excédent de 34 004.97€

Après cet exposé, Monsieur DECOUIGNY explique que le Conseil Municipal vote les reports du compte administratif sur le budget primitif 2023. Cette affectation se détaille de la façon suivante :

Reste à Réaliser en dépenses d'investissement : 25 500.00€

Reste à Réaliser en recettes d'investissement : 205 793.02€

L'excédent de la section d'investissement : 62 221.58€

En ajoutant l'excédent de la section d'investissement aux restes à réaliser, nous obtenons un résultat cumulé excédentaire de financement en investissement de 242 514.60€ (1068).

Mr DECOUPIGNY, explique que cette année, la commune ne doit pas voter un besoin de financement au compte 1068 suite à un résultat positif en investissement. Pour 2023, le conseil municipal doit voter un excédent de fonctionnement reporté de 167 912.79€ et un excédent d'investissement de 62 221.58€

Après Délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 et décide d'affecter au 002 la somme de 167 912.79€ et au 001 la somme de 62 221.58€

Visa de la Préfecture en date du 19 Avril 2023

3°/ Examen et Vote du compte de Gestion

Le Conseil après avoir entendu la présentation de Monsieur Geoffrey DECOUPIGNY, adjoints aux finances.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 lors de la même séance du conseil.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Visa de la Préfecture en date du 19 Avril 2023

4°/ Vote des Taux de la Fiscalité 2023

Mr le Maire informe les membres présents que le taux de la taxe d'habitation n'est plus gelé. Ce taux sera appliqué pour les maisons secondaires et les maisons vacantes.

De ce fait Mr le Maire propose que les taux des taxes restent identiques:

- Foncier bâti : 46.18%
- Foncier non bâti : 63.40%
- Taxe Habitation : 15.53%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de voter les taux suivants :

- **Foncier bâti : 46.18%**
- **Foncier non bâti : 63.40%**
- **Taxe Habitation : 15.53%**

Visa de la Préfecture en date du 19 Avril 2023

5°/ Examen et vote du budget primitif 2023

Mr le Maire présente le Budget 2023 de la commune à l'assemblée, celui-ci s'établit :

Section Investissement

- Dépenses : 304 458.52€
- Recettes : 304 458.52€

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 661 230.81€
- Recettes : 661 230.81€

Après délibération le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2023

Visa de la Préfecture en date du 19 Avril 2023

6°/ Admission des non valeurs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de Lens Municipal a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 8.00 €.

Il précise que ces titres concernent la participation familiale pour des repas de cantine.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'admettre_ en non valeurs ces titres pour un montant de 8.00€

Visa de la Préfecture en date du 19 Avril 2023

7°/ Utilisation du terrain de foot – Participation Financière

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une convention a été signée avec la commune d'ABLAIN SAINT NAZAIRE pour l'utilisation du terrain de foot. Monsieur le Maire propose de fixer la participation financière à hauteur de 100.00€ / mois à la commune d'Ablain Saint Nazaire.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de fixer la participation financière pour l'utilisation du terrain de foot à 100€/mois.

Visa de la Préfecture en date du 19 Avril 2023

8°/ Questions Diverses

*Mr ROBILLART Jean-Marc, adjoint aux fêtes et cérémonies, informe les membres présents que 66 enfants ont participé à la chasse à l'œuf du dimanche 9 Avril 2023

*Mme FAUQUEMBERGUE un constaté un dépôt sauvage au niveau des 4 chemins. Suite à une réunion en gendarmerie, Mr ROBILLART informe qu'il faut appeler la gendarmerie. Mr le

Maire demande à la secrétaire d'appeler la gendarmerie avant de demander aux agents communaux d'aller le ramasser.

*Mr le Maire informe les membres présents qu'il a été interpellé par des habitants suite à la vitesse excessive sur la RD58. Une demande a été envoyée au département afin d'étudier les différentes possibilités.

*Mr le Maire explique aux membres présents que l'entreprise FREE souhaite réaliser des micro-tranchées dans les trottoirs afin de relier la commune d'Ablain Saint Nazaire à la Fibre. Lors de cet entretien, différents points ont été abordés et Monsieur le maire a proposé à l'entreprise de louer notre fibre. Le dossier de proposition est en cours de montage.

Fin de la séance : 20h10